

Allocution d'ouverture de M. Gianni Magazzeni, Chef de la Branche de l'examen périodique universel, Au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

6 septembre 2022, 15:00 heure

Excellences
Distingués représentants
Collègues et amis,

Je suis très heureux de m'adresser à vous, au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour le suivi du 5^{ème} Séminaire francophone sur l'Examen périodique universel que nous avons organisé à Dakar il y a 4 ans - avec notre partenaire privilégié, l'Organisation Internationale de la Francophonie. Notre nouvelle feuille de route pour l'année 2022, récemment signée, considère la tenue de ce séminaire comme l'une de ses activités les plus importantes. Il est également très important pour nous de nous réunir ici au Palais des Nations - une fois de plus en présentiel - et dans la salle de conférence où siège le Conseil des droits de l'homme et où les États et autres parties prenantes délibèrent sur les actions visant à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme et à soutenir les efforts des États pour assurer la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droits de l'homme ainsi que les engagements pris au sein des Nations Unies et d'autres forums régionaux.

L'EPU - avec son 3^{ème} cycle qui vient de s'achever avec un taux de participation de 100 % des États membres représentés au plus haut niveau du gouvernement - est au cœur des efforts visant à incorporer les normes internationales des droits de l'homme dans l'ordonnancement juridique interne et à les traduire en lois et politiques publiques cohérentes au niveau national. Il en est ainsi parce que les États se sont approprié le processus de l'EPU et prennent des décisions souveraines - au titre du point 6 de l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme - sur les recommandations qu'ils soutiennent – accordant ainsi la priorité à l'action au cours des cinq prochaines années. L'EPU s'appuie pour son contenu sur le travail d'experts internationaux membres des organes de traités des droits de l'homme des Nations Unies, et des titulaires de mandat des procédures spéciales ainsi que sur les recommandations faites par le HCDH et l'ensemble du système des Nations Unies. La contribution essentielle des mécanismes régionaux des droits de l'homme, des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et des ONG garantit que les examens incluent toutes les préoccupations en matière de protection des droits de l'homme.

Depuis Dakar et tout au long du 3^{ème} cycle de l'EPU, de nouveaux outils ont été développés par le HCDH pour faciliter la mise en œuvre des recommandations par les États et le plaidoyer par les autres parties prenantes. En effet, nous avons de plus en plus mobilisé les parties prenantes, forgé des partenariats, encouragé les consultations au niveau national, au sein des ministères et avec toutes les branches gouvernementales, avec les gouvernements locaux et régionaux et la société civile, et encouragé le soutien croissant de l'ensemble du système des Nations Unies, sous la direction du Coordonnateur Résident. C'est en grande partie le résultat de l'appel à l'action pour les droits de l'homme du Secrétaire général et des orientations pratiques de l'EPU qui en ont résulté et qui visent à aider les chefs des bureaux des Nations Unies dans le monde entier à tirer le meilleur parti du mécanisme de l'EPU et à garantir qu'au moins les recommandations de l'EPU acceptées par les États soient autant que possible intégrés dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable - avec le soutien de chaque entité des Nations Unies conformément à son mandat spécifique.

Alors que nous venons de conclure l'atelier sur le renforcement des capacités des parlementaires des Etats membres de l'OIF dans le processus de l'EPU, permettez-moi de souligner l'importance de leur rôle par rapport aux nombreuses recommandations nécessitant des réformes législatives. Les parlements sont des acteurs clés pour la promotion des droits de l'homme, notamment par leur fonction de contrôle et par leur engagement accru auprès des mécanismes des droits de l'homme. Les parlements seront essentiels pour assurer un lien indispensable entre les niveaux international et national des droits de l'homme.

Alors que nous examinons ce qui peut être fait de plus pour répondre aux attentes des États membres en pleine conformité avec les résolutions établissant l'EPU, le prochain cycle de l'EPU mettra l'accent sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. À cette fin, un rôle plus robuste pour les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi qui bénéficient d'un soutien politique au plus haut niveau, l'élaboration d'un plus grand nombre de plans d'action nationaux pour les droits de l'homme - intégrés aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable - et un partenariat impliquant le gouvernement, la communauté internationale et l'ensemble du système des Nations Unies dans pays sont clairement nécessaires.

Le rôle des acteurs du système judiciaire dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU doit être renforcé. Le rôle et le plaidoyer des mécanismes régionaux des droits de l'homme, des INDH et des ONG sont également essentiels et ils doivent avoir plus d'espace - avec une tolérance zéro pour tout cas de représailles - dans la consultation et le dialogue avec les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi. L'élaboration d'un rapport à mi-parcours par le Gouvernement, le système des Nations Unies dans le pays et toutes les autres parties prenantes nationales doit être encouragé. Le lien entre la coopération au service du développement et la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU doit être renforcé au niveau multilatéral et bilatéral.

Les temps difficiles dans lesquels nous vivons, avec de nombreux défis émergents pour les droits de l'homme, exigent plus que jamais un lien fort entre le niveau international et national. Tout ce que nous faisons dans ces salles de conférence doit avoir un impact significatif sur le système national de protection et donc sur la vie des personnes – en particulier les groupes les plus vulnérables. Grâce à l'EPU et à l'engagement croissant et éclairé de toutes les parties prenantes concernées, y compris les parlementaires, nous devons nous efforcer d'assurer la protection, la dignité et la prospérité des personnes et des communautés. Le 4^{ème} cycle de l'EPU sera axé sur, des partenariats plus solides et un dialogue multipartite plus inclusif.

Au HCDH, nous attendons avec intérêt le retour d'expérience des États et des autres parties prenantes sur le 3^{ème} cycle de l'EPU et leurs suggestions pour assurer une meilleure mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme, qui représente tant d'espoir pour « promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » et ainsi contribué à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Je vous remercie.